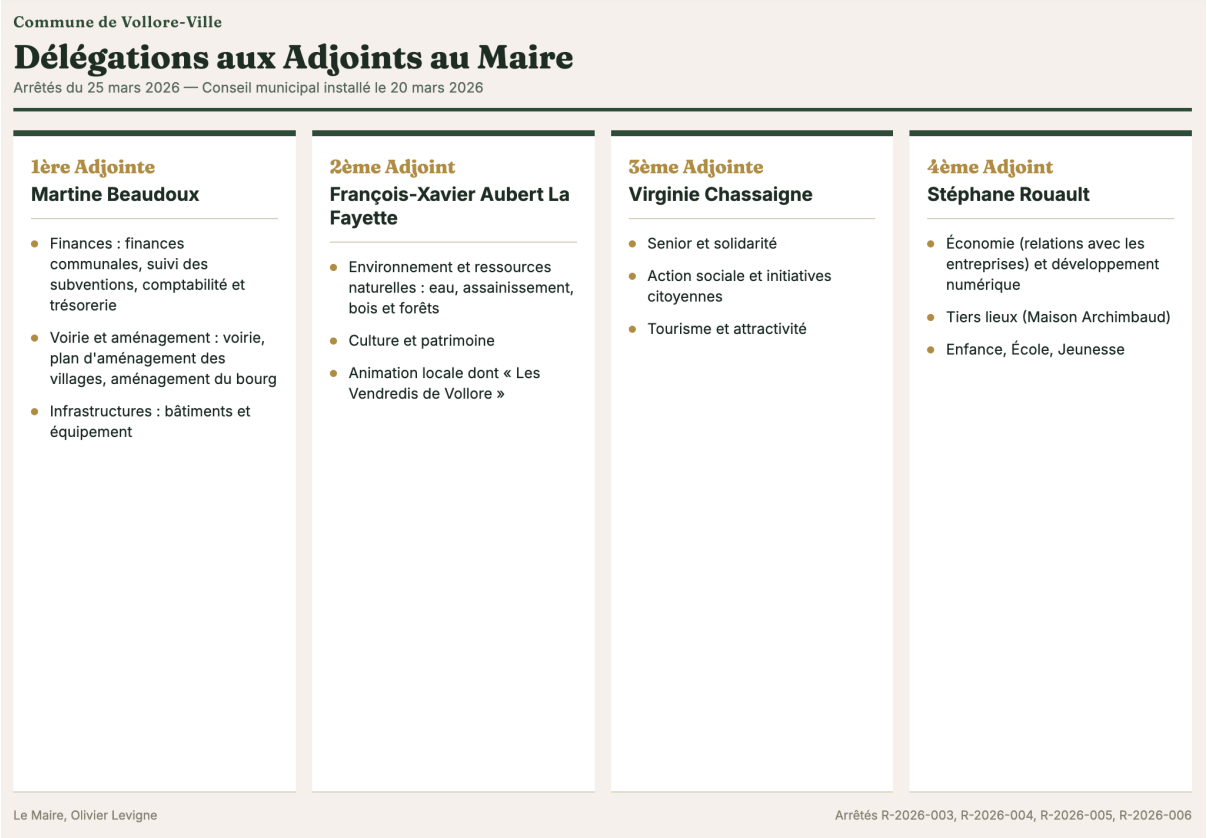
Réunion publique du 6 novembre 2026 ; allocution Olivier Levigne.

Mesdames, Messieurs, chères volloroises et chers vollorois,
Je vous remercie d'être venus aussi nombreux ce soir pour cette réunion publique. Il nous semble essentiel de pouvoir échanger directement avec vous sur la vie de notre commune, et surtout de vous rendre compte du travail engagé depuis le début de ce mandat. En ce qui me concerne, je vais vous parler de trois sujets, la Gouvernance, la Communication et la Prévention des risques.

I. La Gouvernance.

Je souhaite tout d'abord revenir sur l'organisation de notre équipe municipale. Dès l'installation du conseil municipal le 20 mars dernier, j'ai souhaité, déléguer une partie de mes attributions aux quatre adjoints, afin que chacun d'entre eux puisse porter des projets qui lui tiennent à cœur et assurer un suivi de proximité sur ses attributions. Bien sûr, je supervise ce qui est entrepris mais ce sont eux qui, ce soir, vont vous exposer les travaux entrepris par la municipalité en ce qui concerne leur délégation.



Vous le voyez à l'écran : Madame Martine Beaudoux, première adjointe, a en charge les finances, la voirie et l'aménagement, ainsi que les infrastructures. Monsieur François-Xavier Aubert La Fayette, deuxième adjoint, s'occupe de l'environnement, dont deux dossiers très importants, l'eau et l'assainissement, de la culture et du patrimoine, ainsi que de l'animation locale — je pense notamment aux « Vendredis de Vollore », que beaucoup d'entre vous connaissent et apprécient. Madame Virginie Chassaigne, troisième adjointe, est chargée du lien social, de l'action envers nos aînés et du développement touristique. Enfin, Monsieur Stéphane Rouault, quatrième adjoint, pilote l'économie locale, le numérique, la Maison Archimbaud, ainsi que l'enfance et la jeunesse.

Les conseillers municipaux sont également associés à ces différents domaines, en fonction de leurs compétences, de leurs centres d'intérêt et de leur souhait de s'investir dans la vie communale.

Cette organisation nous permet d'être plus réactifs et probablement plus proches de vos préoccupations au quotidien, chaque élu ayant un domaine clairement identifié et chaque administré ayant la possibilité de connaître qui fait quoi parmi l'équipe municipale.

A partir de cette organisation, nous avons mis en place des commissions, des comités consultatifs, des groupes de travail. Cette organisation s'est traduite par une activité importante : plus d'une cinquantaine de réunions de commissions, de groupes de travail et de comités ont déjà été organisées depuis notre installation. Cela représente un investissement conséquent de la part des élus, mais aussi des habitants qui ont accepté de participer à certains groupes de travail.

Nous avons souhaité privilégier une méthode de travail fondée sur le collectif. Les dossiers sont préparés en amont, les idées sont discutées et chacun peut apporter sa contribution. C'est cette dynamique collective que nous voulons faire vivre au sein du conseil municipal.

A propos de réunion, deux choses nouvelles ont été mises en place :
- réunion de bureau, toutes les semaines, maire + adjoints, les mardis à 18 heures 30
- réunion technique, quatre fois par an, tous les élus, le samedi de 9 heures à midi.
Ces réunions là, à la différence des commissions ou des groupes de travail, concernent tous les sujets mais ne donnent pas lieu à délibération ; des décisions y sont souvent prises et les compte-rendus ont plutôt la forme de relevés de décision ; ces travaux servent de préparation au conseil municipal. Le conseil se tient 8 à 10 fois par an. Il s'est réuni 7 fois cette année. Il est public.

Un autre aspect de la gouvernance sur lequel je veux revenir, c'est le programme **"engagement élu référent"**. Vous connaissez vos référents, ils apparaissent sur le tableau projeté.
Ce qu'il faut retenir à propos de ce programme, c'est que dans une commune avec un bourg et plus de quatre-vingts hameaux, nous avons voulu rapprocher élus et habitants. Vollore-Ville est organisée en quinze secteurs, chacun confié à un conseiller référent, votre interlocuteur de proximité.
L'élu référent remonte vos observations sur la voirie ou l'éclairage, signale les situations d'isolement, relaie nos informations, facilite l'intégration des nouveaux habitants, etc. Nous avons voulu que chaque habitant puisse identifier un élu de proximité, qui connaisse son secteur et puisse faire remonter les observations et les difficultés rencontrées sur le terrain.



Commune de Vollore-Ville

Secteurs et Élus Référents

Programme d'élu référent — 15 zones — avril 2026

Mairie : 04 73 53 70 16

Zone	Élu(e) référent(e)	Hameaux du secteur
Zone 1	Marie Buisson	Chossière, Montbartoux, Fargevieille
Zone 2	Pauline Chevalerias	Pognat, Lacoux, La Barge, Le Trouiller, Poyet-Bas, Poyet-Haut, Retru, Péricout, Chabadie, L'Armone, Les Myrtilles
Zone 3	Brieuc Lecorvaisier	La Goutte, Montmiot, Fontcuberte, La Gardelle, Le Mayet, L'École du M., L'Angély, Le Mont
Zone 4	Bernard Menadier	La Chezal, Le Marodier, Tousugières, Sertongier, Parnien, L'Yolas, Pradel Bas, Pradel Haut, Sandier, La Pauze, Le Besset de la P.
Zone 5	Wilfrid Moignoux	La Bournelie, La Prugne, Châteauneuf, La Garbière, La Plaine, Les Thioulards
Zone 6	Olivier Levigne (Maire)	Rongeron, Barbat, Laire, Bardinaud, Ranquet-Berry
Zone 7	Cédric Gras	Le Douarier, Lorille, La Prade
Zone 8	J.-J. Mage	Le Breuil, Le Poux, Les Grangettes, La Poudrille, Chavernet, Ymonet, Le Rouet, Moulin du Cros, Le Cros Palais
Zone 9	Marina Levigne	Le Bourg Ouest, Le Grand Jardin
Zone 10	Virginie Chassaigne (3ème Adjointe)	Le Bouchet, Le Fraisse, Puy Vollore, Griffoux, Le Seignat
Zone 11	Martine Beaudoux (1ère Adjointe)	Bonnevie, Le Mas, Le Biel
Zone 12	F.-X. Aubert La Fayette (2ème Adjoint)	Le Bourg Centre
Zone 13	Stéphane Rouault (4ème Adjoint)	Le Bourg Haut, Le Bourg Ancien, Les Plaines, Piraud, Chabrier, Le Crohet
Zone 14	Annie Villeneuve	La Chaise Basse, La Chaise Haute, Champredon, Les Vernières, Loupeux, Le Maspatier, Le Besset Haut, Le Besset Bas
Zone 15	Stéphanie Vachon	Louchamps, La Cotias, La Bunie, Laurençon, La Tiercerie

Le Bourg Ouest : rue de la Tourelle, place de l'Église, rue du Prieuré, les Tanneurs, chemin Saint-Maurice | Le Bourg Centre : rue du Château, rue de la Grande Chaussade, petite Chaussade, places Mission et Conche | Le Bourg Haut : rue du Grun de Chignore, rue de la Chapelle, le Theil

A propos de nos programmes, je voudrais préciser que deux autres engagements que nous avions pris avant les élections sont lancés ou presque lancés :
- programme de visite des hameaux ; le démarrage a eu lieu en octobre, une première visite a eu lieu dans un de nos hameaux, une autre est planifiée en novembre, cela va s'étaler sur tout le mandat.
- mise en place d'un numéro d'astreinte, le lancement est prévu au premier semestre 2027.

Pour terminer, je souhaiterais donner quelques informations sur un outil que nous appelons le chrono. Vous nous aviez fait la remarque au moment de notre campagne que certaines demandes adressées à la mairie restaient sans réponse, ou sans suivi visible. Dès avril, nous avons mis en place un tableau recensant chaque demande, mois par mois. Entre avril et août, 430 demandes ont été répertoriées, et nous avons pu instaurer un vrai suivi : probablement une demande sur trois étaient inscrites le premier mois, puis l'habitude s'est prise de tout noter. Depuis début septembre, un nouveau tableau, avec un formulaire de saisie et un espace de commentaires, permet un suivi encore plus précis. Notre objectif reste simple : qu'aucune de vos demandes ne reste sans réponse.

Vous voyez ci-dessous un exemple de fiche, consultable par les élus et les employés. Important pour les élus de mesurer aussi le temps de réponse.

Illustration projetée ...

Je souhaite vous montrer aussi le formulaire qui peut être rempli par le secrétariat et aussi par les élus.

Illustration projetée ...

Nous avons souhaité nous doter d'un outil de suivi systématique des demandes, afin de mieux les enregistrer, de faciliter leur traitement et de pouvoir en suivre l'avancement.

Sachez que les secrétaires ont été équipées de nouveaux combinés téléphoniques sous forme de casque. Ces nouveaux équipements leur permettent de saisir directement les demandes pendant les appels, tout en poursuivant leur échange avec les habitants

Sachez aussi que nous travaillons à un aménagement différent de l'accueil en mairie, Martine vous en reparlera. En bref, nous attachons beaucoup d'importance à ce que vos remarques, vos demandes, vos signalements soient traités avec rapidité et efficacité.

Je remercie tous les conseillers qui ont travaillé avec moi sur ces sujets, et en ce qui concerne les non élus, je tiens à remercier Michel pour son aide sur le sujet des prêts de clés, Nadine, Dominique et Pierre et un merci spécial à Christine qui nous a beaucoup aidé sur un dossier d'obtention de label.

II. La communication de la commune

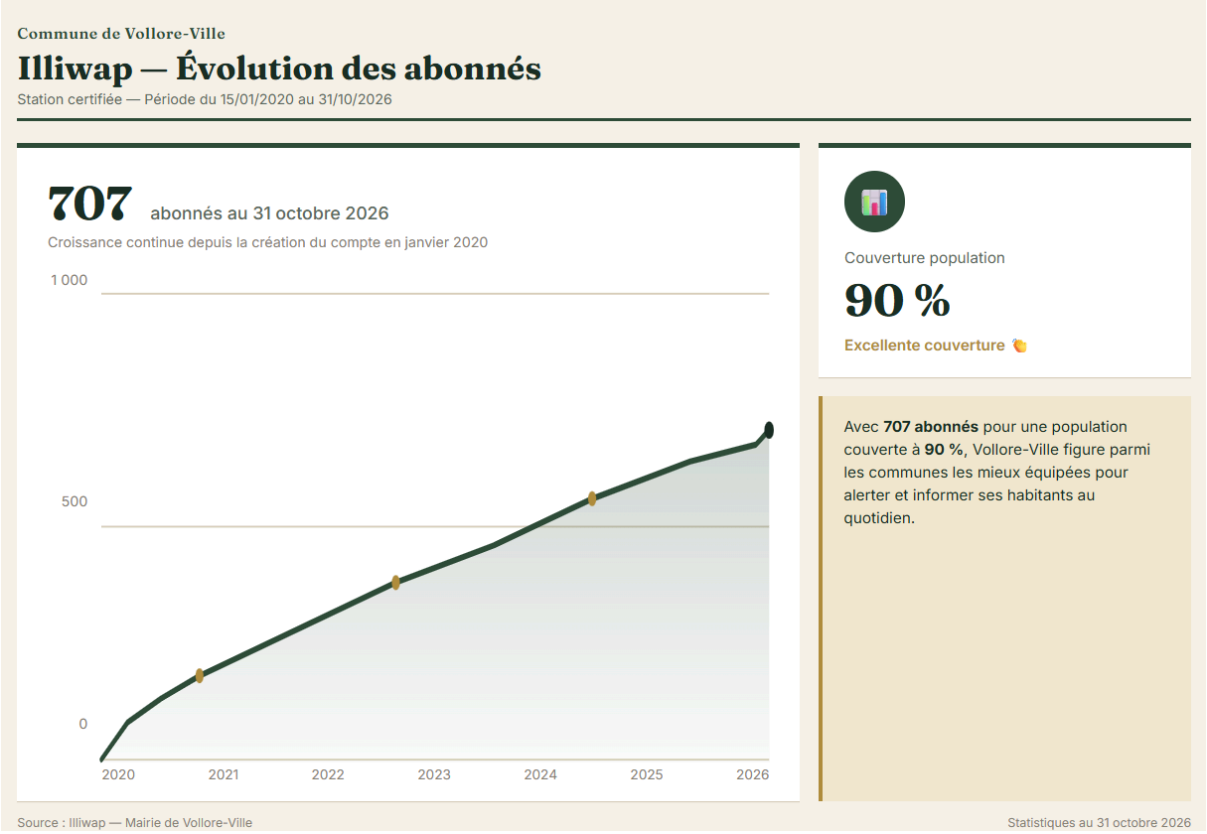
J'aimerais maintenant vous parler d'un sujet qui peut paraître secondaire, mais qui est en réalité essentiel : la communication.

D'abord, quelques faits importants sur ce qui a été mis en place en matière de communication interne. Nous avons travaillé sur notre communication interne, en mettant en place des choses qui n'existaient pas auparavant. Chaque élu et chaque agent dispose désormais d'une adresse mail sur le nom de domaine @vollore-ville.fr, pour des échanges plus professionnels et mieux identifiés. Nous avons aussi créé plusieurs groupes de communication : l'un réunissant le maire et les adjoints, l'autre le conseil municipal, un autre les agents et les membres des groupes de travail, un spécifique pour les situations de crise, comme celle que nous avons eu sur l'eau. Ces outils ne suffisent pas à eux

seuls : il faut aussi l'effort quotidien de chacun pour mettre systématiquement les bonnes personnes en copie, et diffuser l'information à tous, dans un seul objectif, celui de l'efficacité. Cette discipline collective est indispensable au bon fonctionnement de notre équipe
Il faut surtout parler de notre communication vers vous, habitants de Vollore-Ville. Nous avons retenu pour l'instant quatre canaux, en plus de l'affichage, sachant que l'affichage en mairie est le seul canal légal obligatoire. Les 4 canaux retenus pour l'instant sont : le site internet, le journal municipal, le système d'alerte illiwap et notre page Facebook.

Je vais commencer par le journal municipal.
Nous avons voulu changer la forme, lui donner plus de modernité dans le graphisme, définir des rubriques qui seront présentes à chaque numéro. Je crois que le N°1 vous a séduit, le N°2 est déjà en cours de préparation. C'est un travail très exigeant, votre retour est important, vos commentaires nous aident à faire mieux à chaque fois. Mais il ne paraît que tous les 6 mois, il ne peut pas suffire.

Très important, est le système d'alerte illiwap. Comment cela fonctionne ?
C'est tout simplement une application qui nous permet de publier des alertes. Peuvent publier, le maire, les 4 adjoints, les secrétaires. Aujourd'hui, plus de 700 habitants sont abonnés à ce service gratuit, 707 au 31 octobre.

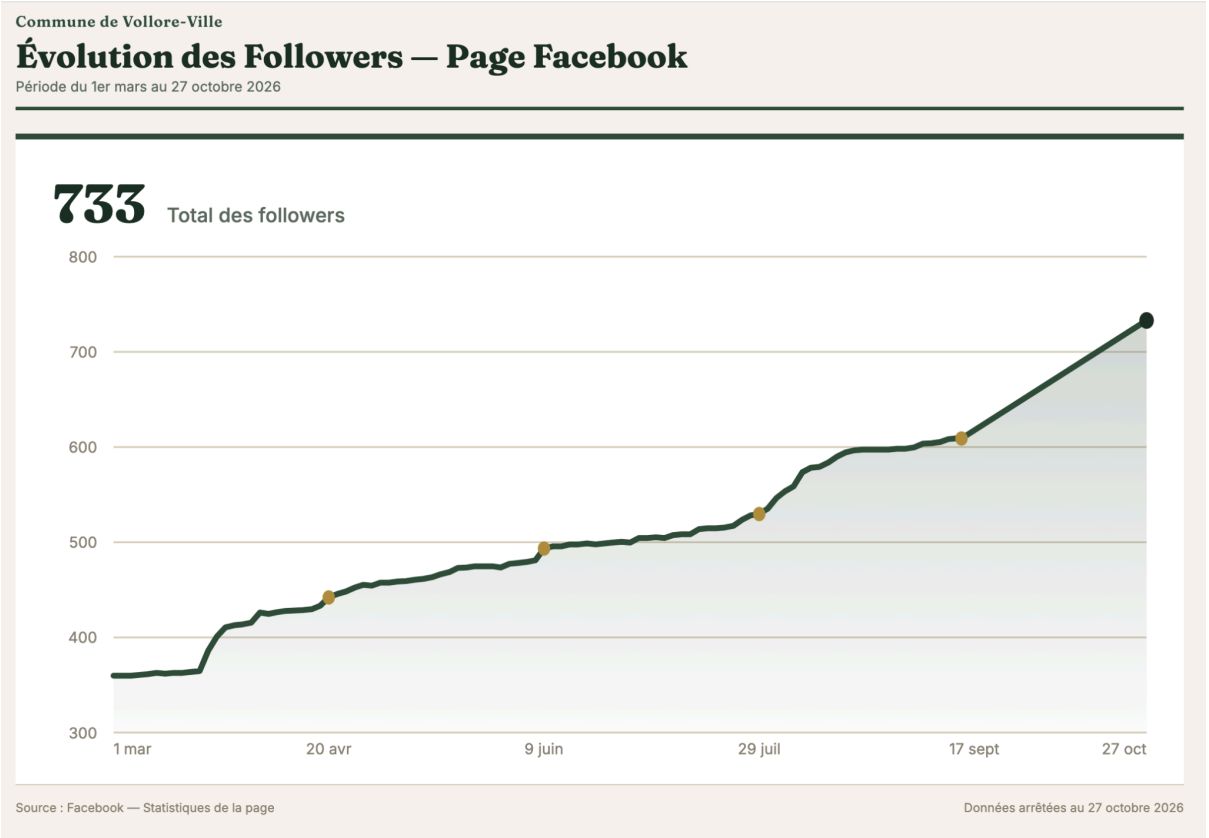


Depuis six ans et demi, depuis mars 2020, Vollore-Ville utilise Illiwap pour alerter en temps réel. Le nombre d'abonnés a grossi de manière linéaire depuis le début.
Mais, c'est important de le signaler, nous constatons qu'en moyenne, la moitié des abonnés n'ont pas activé leurs notifications et passent peut-être à côté de nos informations. Un exemple avec une des publications envoyées en octobre.

Rapport d'envoi du message	
Notification reçue, message ouvert	212
Notification reçue, message non ouvert	174
Notification non reçue, message visible dans l'application *L'utilisateur n'a pas reçu la notification car la fonctionnalité "réception des notifications" a été désactivée dans les paramètres de son téléphone*	325
Total messages distribués	**707**

C’est un vrai sujet, quelque chose qu’il faudra corriger, car ce système est essentiel aussi en matière de sécurité.

Depuis le début de notre mandat, nous avons aussi fait le choix de renforcer nos publications sur notre page Facebook, pour vous informer plus régulièrement et plus rapidement de la vie communale. Les résultats sont là : notre page Facebook comptait moins de 380 abonnés le 21 mars, plus de 700 abonnés au 1 novembre, soit également une progression de près de 80 % en l'espace de quelques mois. Forte progression en juillet (les publications au sujet des vendredis de vollore, peut-être).



Cette progression nous encourage. Elle montre que ces supports permettent de toucher un public de plus en plus large. Bien entendu, notre objectif n'est pas simplement de multiplier les abonnés, mais de mieux informer les habitants

Un mot sur le site internet. Il a été créé il y a plus de 10 ans. Avec plus de 180 pages, c'est une mine d'information sur la vie municipale, les associations, les entreprises, le patrimoine, etc. Mais encore faut-il qu'il soit à jour. Une campagne de mise à jour a été lancée, elle est encore en cours ; une équipe chargée de la mise à jour permanente a été constituée. Notre objectif est que ce soit un outil qui vous apporte des informations dont vous pouvez avoir besoin au quotidien, mais aussi que ce soit une source d'inspiration très positive à ceux qui veulent venir à Vollore-Ville, les touristes comme les futurs habitants.

Nous allons poursuivre cet effort de communication dans les prochains mois, les prochaines années. Pour la communication, je remercie les conseillers qui travaillent avec moi, et aussi les non élus qui ont accepté de rejoindre notre comité consultatif, Valérie, Elise, Alain, Gabriel et Claire. Je remercie aussi Françoise qui a accepté de nous aider dans un groupe de travail qui va bientôt démarrer.

III. La prévention des risques.

Enfin, dernier sujet pour moi, un sujet que nous allons peut-être aborder pour la première fois dans une réunion publique à Vollore-Ville : le sujet de la prévention des risques.

Deux documents sont obligatoires dans chaque commune : un Dicrim, document d'information communal sur les risques majeurs (document à l'attention du public) et un PCS, plan communal de sauvegarde (document à usage interne). À notre arrivée, la commune disposait du DICRIM, destiné à informer le public, mais le Plan communal de sauvegarde (PCS) restait à élaborer. Ce document est essentiel pour organiser la réponse de la commune en cas d'événement grave. Sa réalisation constitue donc l'un de nos chantiers prioritaires.

Nous allons faire un focus dans quelques minutes sur les travaux du groupe de travail "rédaction du PCS", un focus qui sera présenté par Marina et Stéphanie, mais il nous faut d'abord expliquer, en quelques mots, pourquoi la prévention des risques figure parmi les sujets que nous suivrons au quotidien tout au long du mandat.

Notre commune est exposée à plusieurs risques : vous connaissez par exemple les tempêtes de grêle ou les feux de forêt, mais ce ne sont pas les seuls. Le PCS organise notre réponse le jour où un événement grave survient : qui alerte ? qui agit ? où accueillir les habitants d'une maison qui aurait brûlé ? quels moyens peuvent être déployés ? etc …

Sans ce document, nous improviserons face à une crise et de nos jours, on se doit de ne pas improviser, mais d'être préparés. Ce n'est pas un sujet technique réservé à la mairie : le jour où un événement grave survient, c'est votre sécurité, celle de vos proches et de vos voisins, qui est en jeu. Mieux anticiper ces aléas appelés à se multiplier, est à la fois une responsabilité que nous devons assumer, mais, comme je l'ai déjà dit, c'est une obligation réglementaire.

Nous le vivons déjà : cette année, plusieurs épisodes de canicule en alerte orange ou rouge nous ont obligés à repenser notre solidarité envers les plus fragiles — nous y reviendrons, dans la présentation de Virginie. La pénurie d'eau est un autre aléa auquel nous devons nous préparer et qui nous touche déjà — nous en reparlerons également dans la présentation de François-Xavier.

À Vollore-Ville, la prévention des risques est désormais un sujet à part entière, nous en reparlerons souvent. Je donne pour l'instant la parole à Stéphanie et Marina.